

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-89

Attribution du marché 24-301 – Suivi de la qualité des rejets et des eaux souterraines de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef de mai 2024 à avril 2027

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif au suivi de la qualité des rejets et des eaux souterraines de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef de mai 2024 à avril 2027

QUE le présent marché de services est inférieur à 90 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 17/01/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : EUROFINS HYDROLOGIE OUEST (29140 ROSPORDEN)
- Cotraitant : EUROFINS HYDROLOGIE EST (54320 MAXEVILLE)
- Cotraitant : Eurofins Analyses pour l'Environnement France (67700 SAVERNE)
- Cotraitant : Eurofins Laboratoire de Bromatologie Ouest et Bretagne (29140 ROSPORDEN)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 34 446.19€ HT soit 41 335,43 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif non contractuel).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le **Le Vice-Président,**

Jacky DROUET

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240321-1-AU

Réception par le Préfet : 21-03-2024

Publication le : 21-03-2024

Acte mis en ligne le 9-04-2024

Le Président,
Jean-Michel BR,

